

## **CGLU : Global Taskforce, Engagement des villes et gouvernements locaux pour tendre vers un multilatéralisme inclusif**

### **Point central de la proposition :**

Identifier les possibles options pour renforcer la relation institutionnelle entre le système des Nations unies, les institutions multilatérales et les gouvernements locaux et régionaux, y compris dans les processus intergouvernementaux, afin de tirer parti de leurs contributions aux engagements et obligations mondiaux des Etats et leur appui à la Charte des Nations unies.

### **Contexte et vue d'ensemble :**

Les défis mondiaux en matière de développement ne connaissent aucune juridiction ou frontière politique, ils nous concernent tous. Cela nous oblige à structurer notre système de coopération en matière de gouvernance internationale afin de forger une vision commune, d'identifier des processus mondiaux efficaces et des réponses collectives pour y faire face.

L'actualité nous montre la nécessité d'un multilatéralisme plus interconnecté et réactif, qui prend en compte les besoins et les contributions des différents acteurs et qui crée des lieux pour leur permettre de s'exprimer pleinement.

Un nouveau multilatéralisme est nécessaire pour repenser nos priorités, nos engagements et nos stratégies, tout en plaidant tous ensemble en faveur d'un développement durable, et en faveur des droits de l'homme.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, il est nécessaire d'établir un nouveau contrat social pour une nouvelle ère, afin de lutter contre les inégalités, l'injustice sociale et les attaques directes contre les droits de l'homme.

“La vision et la promesse des Nations unies sont que la nourriture, les soins, l'eau et l'assainissement, l'éducation, le travail décent et la sécurité sociale ne sont pas des marchandises à vendre mais des droits humains fondamentaux auxquels nous avons tous droit.” António Guterres, Secrétaire général.

Il n'y a pas de moment plus critique que maintenant pour appeler à un système de coopération qui s'appuie sur l'innovation et les capacités de chacun pour fournir la possibilité d'un effort collectif mondial qui ne laisse personne de côté.

Les leçons tirées de la pandémie soulignent la nécessité d'examiner les moyens de garantir que les autorités locales disposent d'un espace d'action adéquat et que le processus décisionnel national et mondial bénéficie de leurs compétences. Le local est l'espace permettant de relier tous les points. Cela nécessite la mise en place de dispositions institutionnelles qui amélioreront la coordination et les synergies.

68% de la population mondiale vivra en zone urbaine d'ici à 2050, et les villes génèrent plus de 70% du PIB mondial tout en étant responsables de 70% des émissions de gaz à effet de serre, 70% des déchets et 60% de la consommation énergétique mondiale. Dans ce contexte, le progrès sur l'agenda de développement mondial est étroitement lié à la durabilité des zones urbaines, ce qui a été encore plus mis en lumière avec la pandémie.

Comme indiqué dans le document d'orientation du Secrétaire général sur “Le covid-19 dans un monde urbanisé”, les villes sont l'épicentre de la pandémie. Dans les zones urbaines,

sont recensées 90% des cas d'infection au covid-19, ces zones sont au cœur d'une réponse d'urgence et d'une reprise inclusive, résiliente et verte.

L'urgence sanitaire a mis en exergue le rôle critique de premier niveau des gouvernements locaux et régionaux en termes de réponse face à une urgence. Cela nous a également rappelé l'importance de transformer les villes afin d'être prêt à faire face à de futures catastrophes, au travers d'une planification urbaine plus durable, une mobilité urbaine intelligente qui permet en même temps d'améliorer la résilience et d'adresser les problèmes systémiques tels que la sécurité routière et la pollution de l'air.

En accord avec son appel pour un multilatéralisme plus inclusive et réseauté, le Secrétaire général des Nations unies a maintenu une politique de porte ouverte avec les gouvernements locaux et régionaux et a reconnu leurs contributions essentielles à la réalisation des ODD, tant au niveau des institutions locales que de la mobilisation du secteur privé, des entrepreneurs sociaux, des communautés et de leurs organisations.

Reconnaissant que leurs mandats les obligent à travailler dans les zones urbaines, où vit désormais la majorité de l'humanité, les entités des Nations unies s'engagent de plus en plus auprès des villes et collectivités locales.

Les gouvernements locaux et régionaux, par l'intermédiaire d'associations représentatives et thématiques et de réseaux de villes, se sont déclarés prêts à participer aux dialogues et processus des Nations unies. Un grand nombre d'entre eux se sont organisés au sein du Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux établi en 2012 pour faciliter les différentes voix de la circonscription aux Nations unies. Le Groupe de travail mondial a convoqué le Forum des villes et gouvernements locaux qui s'est tenu parallèlement à la session d'ouverture de l'Assemblée générale et du Forum politique de haut niveau de l'ECOSOC.

Les gouvernements locaux et régionaux sont organisés dans le cadre de plateformes politiques intergouvernementales, telles que la Conférence des Nations unies sur le changement climatique, la Commission du statut de la femme, le HLPF, l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement et l'Assemblée des Nations unies pour l'habitat, entre autres. Ils participent aux processus de consultation des parties prenantes dans la plupart des agences de l'ONU et aux délibérations et initiatives des commissions économiques régionales de l'ONU.

Les Etats membres et les gouvernements locaux identifient les moyens de collaborer, y compris les possibilités de garantir des processus intergouvernementaux inclusifs et adaptés aux réalités locales. Les Etats membres ont invité des maires à participer à des sessions spéciales et à des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale et des segments du Comité économique et social (ECOSOC).

Le Groupe de travail de l'ONU sur l'avenir des villes a été créé en novembre 2020 pour proposer de futures initiatives que les Nations unies pourraient fournir en ce qui concerne les villes et examiner les relations institutionnelles des Nations unies avec les gouvernements locaux et régionaux. Les propositions proposées ci-dessous reflètent les discussions et l'analyse approfondie de l'équipe spéciale des Nations unies, qui ont notamment constitué une cartographie des dispositions institutionnelles existantes et des

consultations avec (et des suggestions spécifiques de) le Groupe de travail mondial sur les gouvernements locaux et régionaux.

### **Questions clés à prendre en considération par le Secrétaire général de l'ONU**

Les représentants des collectivités locales et régionales considèrent que la reconnaissance par les États membres du système des Nations unies en tant qu'acteurs locaux, distincts des autres parties prenantes, est essentielle au nouveau multilatéralisme qu'appelle le 21<sup>e</sup> siècle. Ancrées localement, proches des gens, les collectivités locales sont bien placées pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, répondre aux urgences de santé publique telles que la pandémie de COVID-19, défendre l'action climatique et lutter pour l'égalité et la non-discrimination, la création d'emplois et l'accès aux services de base.

la création d'emplois et l'accès aux services de base. Les gouvernements locaux et régionaux reconnaissent la souveraineté des États membres et les dispositions de la Charte des Nations unies relatives à l'appartenance à l'ONU et limitent leur demande à la désignation d'un statut d'observateur aux associations de collectivités locales et régionales à l'Assemblée générale.

Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme permettant l'engagement systématique des gouvernements locaux et régionaux au sein des Nations Unies. Les réseaux de villes et les associations de collectivités locales s'adressent de plus en plus fréquemment au Secrétaire général des Nations unies. Même si le SG est réceptif les demandes et les réponses sont ad hoc et gérées au cas par cas.

Le moment est peut-être venu de créer un comité consultatif du Secrétaire général en s'inspirant des précédents créés par le comité consultatif des autorités locales du directeur exécutif d'ONU-Habitat. Un autre développement opportun, accéléré par la réponse de la ville COVID-19, est la prolifération des examens locaux volontaires (VLR), qui sont maintenant plus de 200, et 300 autres en préparation. Là encore, l'ONU répond positivement mais de manière ad hoc, ce qui nécessite des arrangements institutionnels structurés et le soutien du Secrétariat de l'ONU.

En tant qu'organes subsidiaires de l'Assemblée générale, les divers organes directeurs des différentes entités de l'ONU explorent chacun des moyens de faire participer les collectivités locales et régionales. Nombre d'entre eux adoptent les City Summits et les assemblées des gouvernements locaux qui se tiennent à l'occasion des réunions officielles des organes directeurs. Les commissions économiques régionales, par exemple, ont facilité la participation des maires et des représentants des collectivités locales aux forums régionaux pour le développement durable. Les États membres accueillent favorablement les contributions des collectivités locales et régionales et en tiennent compte lors de l'élaboration des plans stratégiques, des plans de développement et des plans d'action. La reconnaissance formelle est une autre question. L'Assemblée des Nations unies pour l'habitat est le seul organe qui reconnaît officiellement les associations de collectivités locales et régionales comme observatrices. Encourageant les autres organes directeurs de l'ONU à approuver formellement de tels arrangements peut renforcer considérablement l'engagement.

En dehors du processus intergouvernemental, les entités de l'ONU ont pris un élan significatif pour s'engager avec les gouvernements locaux et régionaux. Il s'agit notamment

de la participation à des réunions non législatives organisées par l'ONU, les opérations sur le terrain des équipes de pays de l'ONU et la participation à des initiatives mondiales, ainsi que par le biais d'activités de soutien technique et de renforcement des capacités directement avec les gouvernements locaux. Celles-ci couvrent les domaines des données et de l'analyse, de la politique intégrée, du financement des ODD, la paix et la sécurité, la protection et la promotion des droits de l'homme au niveau local, et les partenariats stratégiques. Les partenariats les plus récents concernent la réponse au COVID-19 et l'action climatique de la ville "Race to Zero". De même, les entités de l'ONU participent de plus en plus aux réunions des associations de gouvernements locaux et régionaux aux niveaux national, régional et international. Le défi à venir consiste à approfondir les engagements existants et d'encourager d'autres entités de l'ONU à considérer les collectivités locales comme partenaires dans la promotion des droits de l'homme, de l'action climatique et du développement durable.

### **Recommandations pour renforcer l'engagement des gouvernements locaux**

Étant donné que les gouvernements locaux et régionaux sont en première ligne pour répondre aux besoins, aux aspirations et aux droits des populations, ainsi que leur rôle crucial dans la mise en œuvre des politiques internationales, notamment dans le contexte des droits de l'homme et du développement durable et de l'urbanisation. Les recommandations suivantes ont pour but de permettre à ces entités de participer de manière plus significative aux processus internationaux, et discussions qui les concernent directement, y compris dans le contexte de la construction d'un meilleur avenir et d'un nouveau contrat social.

#### **Etats membres**

#1. Exhorte l'Assemblée générale des Nations Unies, [par le biais d'une résolution de la 6ème Commission,] à accorder aux Associations de Gouvernements Locaux et Régionaux le statut d'observateur à l'AG, en tant qu'organisations de d'acteurs étatiques locaux distinctes des organisations non gouvernementales et de la société civile, [étant donné leur rôle clé dans la mise en œuvre des obligations internationales des États membres et leur engagement dans les agendas mondiaux et régionaux].

#2. Favoriser le dialogue entre les gouvernements nationaux et locaux lors des réunions de l'Assemblée générale, sessions du Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable et autres réunions de haut niveau, et envisager d'inclure des représentants des gouvernements locaux et régionaux dans les délégations.

#3. Encourager les États membres à envisager la réalisation d'examen locaux et infranationaux volontaires par les collectivités locales et régionales et à discuter des tendances et des résultats correspondants, lors des sessions des Forums régionaux sur le développement durable et du HLPF, tout en renforçant les systèmes de désagrégation locale des indicateurs des ODD pour ces examens.

#4. Exhorter les États membres à assurer une diffusion appropriée des informations, des travaux et des décisions des Nations Unies et des organes directeurs, y compris les

rapports, les orientations et les outils, auprès des gouvernements locaux et régionaux, qui sont, en général, les principaux responsables de la mise en œuvre de ces décisions.

### **Secrétariat des Nations unies**

#5. Revitaliser le Comité consultatif des Nations Unies sur les autorités locales (UNACLA), actuellement un comité consultatif du directeur exécutif d'ONU-Habitat, en créant le Comité consultatif des Nations unies sur les collectivités locales et régionales (UNACLRG), un comité consultatif du Secrétaire général.

#6. Conformément aux mandats existants, soutenir les examens locaux et infranationaux volontaires, en maintenant une base de données mondiale, [agrégée à l'échelle régionale], en développant l'élaboration et la mise à jour de lignes directrices, et la préparation d'un rapport annuel analysant les tendances, les défis et les opportunités de mesurer et de mettre en œuvre les ODD au niveau local.

### **Organes directeurs des entités de l'ONU**

#7. Demander aux États membres d'examiner les dispositions existantes dans les organisations régionales et mondiales facilitant la participation des gouvernements locaux et régionaux aux travaux de l'ONU et de les reproduire [par exemple, le Forum des maires dans la région de la CEE-ONU et d'autres exemples pertinents en annexe]. En particulier, demander aux États membres de s'appuyer sur les mécanismes par lesquels les organes intergouvernementaux régionaux reconnaissent et engagent les gouvernements locaux et régionaux.

#8. Demander instamment aux États membres des organes directeurs des entités de l'ONU, par l'intermédiaire de l'ECOSOC, de donner aux associations de gouvernements locaux et régionaux le statut d'observateur, en les reconnaissant comme des acteurs locaux de l'État, distincts des organisations non gouvernementales.

#9. Encourager les États membres des organes directeurs des entités de l'ONU à accroître l'engagement avec les gouvernements locaux et régionaux en facilitant les forums de discussion où les assemblées de villes et de gouvernements locaux dans le cadre de leurs réunions intergouvernementales respectives; en recevant officiellement les rapports, déclarations et positions communes préparés par les collectivités locales et régionales et leurs associations ; et en les prenant en compte lors de l'élaboration des documents finaux, des plans stratégiques et des résolutions.

#10. Encourager les États membres des organes directeurs des entités de l'ONU à considérer et à reconnaître comment l'action des collectivités locales et régionales contribue à la mise en œuvre des engagements nationaux dans les accords mondiaux [par exemple, les accords environnementaux multilatéraux, y compris le "contenu local" dans les engagements déterminés au niveau national].

## **Engagement des entités des Nations Unies avec les gouvernements locaux et régionaux et leurs associations**

#11. Encourager les entités de l'ONU à accroître la participation significative des gouvernements locaux et régionaux aux réunions organisées par ou avec les entités de l'ONU, y compris les réunions mondiales et internationales non législatives et les conférences ministérielles régionales.

#12 Saluer les efforts des entités de l'ONU pour travailler avec les gouvernements locaux et régionaux à l'organisation de réunions et processus mondiaux et régionaux et à participer aux réunions mondiales et régionales des gouvernements locaux et régionaux.

#13. Exhorter les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies à prendre en compte les contributions des gouvernements locaux et régionaux et de leurs associations lors de l'élaboration d'analyses communes par pays et de cadres de coopération, ainsi que lors de la mise en œuvre de stratégies de coopération, en soutenant et en s'appuyant sur les VLR et en les reliant aux plateformes régionales de Plateformes.

#14. Faciliter l'accès direct des collectivités locales et régionales aux mécanismes de financement liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Accord de Paris, alignés sur le programme d'action d'Addis-Abeba.